

La barre des Dourbes



Une randonnée proposée par Michel M04

Longue crête orientée Nord-Sud, la barre des Dourbes sépare le bassin de Digne-les-Bains du synclinal de Barrême.
Dressée par étages sur une vingtaine de Kilomètres, avec pour point culminant le Pic de Couar, à quelques 1988m d'altitude.

Durée	4h 50	Difficulté	Moyenne
Distance	10,35 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	647 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	656 m	Commune	Digne-les-Bains (04000)
Point haut	1 722 m	Régions	Alpes, Trois-Évêchés
Point bas	1 102 m		



Trace n° 4722

Description

Les Dourbes, à 8km à l'est de [Digne-les-Bains](#) par la D19.
Parking à la maison forestière du Serre, 1,5km à l'est du hameau des Dourbes.

Balisage Jaune

(D/A) Au parking de la maison ONF suivre la piste forestière jusqu'à un carrefour.

Tourner à gauche pour emprunter l'itinéraire de la Grande Traversée des Préalpes (GTPA) vers le Pas de la Faye. Un peu plus haut, bifurquer à droite en épingle sur un petit chemin qui débouche plus haut sur une piste, la suivre sur la droite et arriver ainsi au croisement des chemins du Pas de la Faye et du Pas de Tartonne.

Balisage Jaune-Rouge

(1) Continuer en face sur la piste forestière pendant environ 1km. Tourner alors à droite sur un sentier qui monte jusqu'à un lacet. Il rejoint alors une traîne. La suivre en traversée jusqu'au carrefour du chemin de traverse, en ignorant les traînes partant des deux côtés. Continuer à monter en lacets. Ignorer sur la droite le chemin sous la barre atteindre le Pas de la Faye par une anfractuosité (passages vertigineux).

Balisage Jaune

(2) Quitter alors la GTPA pour suivre à droite le sommet de la barre rocheuse. On passe à proximité du trou de Saint-Martin. Poursuivre dans la même direction jusqu'au Pas de Tartonne (passage vertigineux tout le long de la crête).

(3) Descendre alors par le sentier de droite, tantôt en traversée, tantôt en lacets entre deux profonds ravins. Laisser successivement à droite les sentiers sous la barre et de traverse pour rejoindre la piste prise à l'aller.

(1) Le retour s'effectue ensuite par l'itinéraire emprunté à l'aller pour rejoindre le parking (D/A).

Informations pratiques

Ne pas oublier les jumelles, l'eau et le coupe vent.

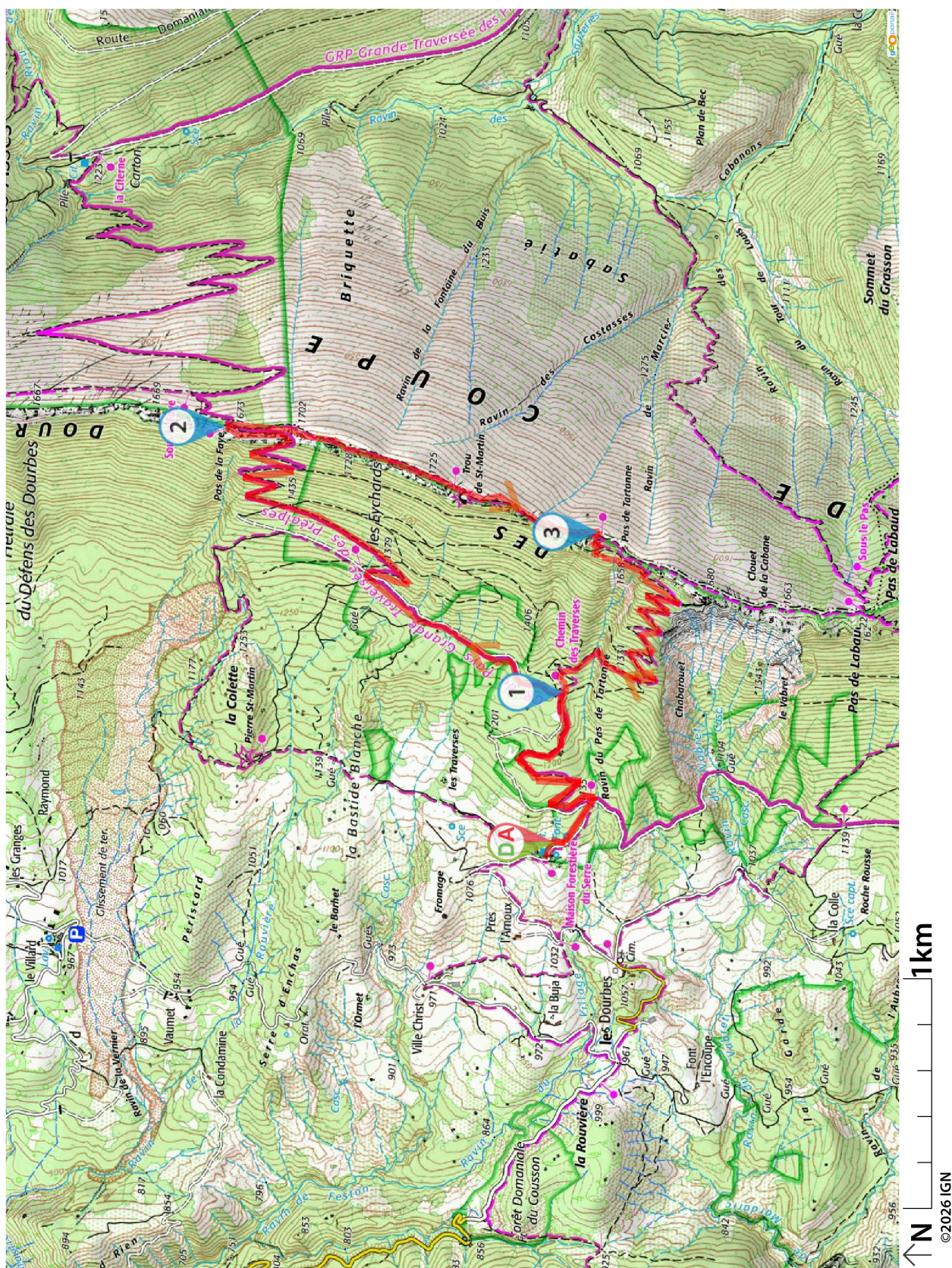
À voir

En chemin: le trou de Saint-Martin, barre rocheuse des Dourbes, faune, mouflons.
Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-la-barre-des-dourbes/>

Points de passage

- D/A Parking de la maison ONF**
N 44.068364° / E 6.31646° - alt. 1 111 m - km 0
- 1 Croisement de chemins**
N 44.067969° / E 6.324655° - alt. 1 253 m - km 1.47
- 2 Pas de la Faye**
N 44.081228° / E 6.339115° - alt. 1 673 m - km 4.78
- 3 Pas de Tartonne**
N 44.066603° / E 6.333373° - alt. 1 646 m - km 6.51
- D/A Parking de la maison ONF**
N 44.068723° / E 6.315729° - alt. 1 102 m - km 10.35

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

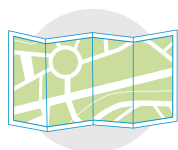
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



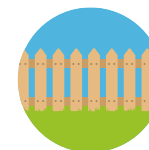
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



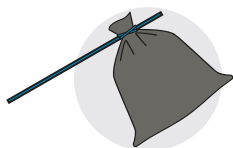
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



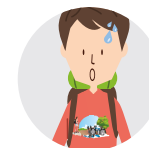
ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.